



STAGE CATAMARAN SL15.5 SL16 Nacra15
du 02 au 06 Juillet 2018
à ENVSN Beg Rohu 56510 ST PIERRE QUIBERON

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR

	BARREUR								EQUIPIER							
Nom																
Prénom																
	J	J	M	M	A	A	A	A	J	J	M	M	A	A	A	A
Né(e) le																
N° licence																
Club																
Tel mobile																
Email*																
Adresse																
Tel Parents																

Autorisation parentale barreur :

Je **soussigné(e)**, Nom, prénom
né(e) le :.....

Déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle
- exercer la tutelle
- être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom)

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au STAGE

Du 02 au 06 juillet 2018 à ENVSN

- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Internat Demi Pension Externat

Autorisation parentale barreur :

Je **soussigné(e)**, Nom, prénom
né(e) le :.....

Déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle
- exercer la tutelle
- être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom)

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au STAGE

Du 02 au 06 juillet 2018 à ENVSN

- J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Internat Demi Pension Externat

Ce bulletin d'Inscription doit être adressé impérativement avant le 30 juin 2018 à :
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE DU MORBIHAN – 8 impasse Surcouf ZA Atlantheix 56 450 THEIX NOYALO
- 02 97 42 58 39- cdv56@wanadoo.fr

Accompagné d'un chèque correspondant au montant des frais de séjour, établi à l'ordre du CDV du Morbihan.
Le montant des frais de séjour est de : € par coureur.

Formule Internat : 180 euros

Formule demi pension :70 euros

Formule Externat : 10 euros